
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Conseil d'administration

Quatorzième session

Bangkok, 28-29 novembre 2018

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa quatorzième session

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil prend note des efforts de réduction des coûts consentis par le Centre au cours des 14 dernières années, notamment de la réduction de ses effectifs, qui sont passés de 14 à 6 fonctionnaires et du rattachement de la Directrice du Centre, au titre du budget ordinaire, au siège de la CESAP. Il prend également note du niveau actuel des ressources humaines et financières du Centre et suggère d'étoffer encore ce dernier afin qu'il puisse répondre à la demande accrue d'activités de soutien aux États membres en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Décision 2

Le Conseil d'administration appelle les États membres à envisager d'augmenter leurs contributions volontaires au Centre. Il invite également les États membres du Conseil ne contribuant pas financièrement au Centre à envisager de le faire afin que celui-ci puisse continuer d'aider plus efficacement les États membres à atteindre les objectifs de développement durable par des activités de renforcement des capacités dans les domaines relevant de son mandat.

Décision 3

Le Conseil d'administration invite les États membres à envisager de financer de nouveaux projets de coopération technique du Centre ou à concevoir de nouveaux projets communs, en fonction des besoins des pays.

Décision 4

Le Conseil d'administration invite les États membres à envisager de mettre des experts nationaux à la disposition du Centre ; ce qui permettra aux experts en question de profiter d'une expérience de travail au Centre tout en allégeant les contraintes actuelles de ce dernier en matière de ressources humaines.

Décision 5

Le Conseil d'administration prie le secrétariat de poursuivre ses discussions bilatérales avec le Gouvernement indien pour résoudre à l'amiable le problème de l'accord avec le pays hôte et celui du financement nécessaire pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international. Il le prie également de rendre compte du résultat des discussions au Conseil d'administration à sa quinzième session.

Décision 6

Le Conseil d'administration prie le secrétariat de la CESAP de contacter différentes parties prenantes pour renforcer le Centre et de rendre compte de ces activités au Conseil d'administration à sa quinzième session.

Décision 7

Le Conseil d'administration adopte le programme de travail du Centre pour 2019 tel qu'il figure dans le document ESCAP/APCTT/GC/2018/3.

Décision 8

Le Conseil d'administration prie le Centre de continuer d'organiser des activités de renforcement des capacités en fonction de la demande dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dans les technologies nouvelles et émergentes telles que les nanotechnologies, les technologies de l'eau et d'énergie renouvelable, les technologies de l'information et de la communication et les technologies se rapportant à l'Internet des objets, et de soutenir les jeunes entreprises et les petites et moyennes entreprises à dominante technologique.

Décision 9

Le Conseil d'administration encourage le secrétariat à prendre en compte les discussions et les recommandations de la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, qui s'est tenue à Bangkok le 27 novembre 2018, lorsqu'il établira son futur programme de travail à l'appui du développement durable.

Décision 10

Le Conseil d'administration fait part de sa gratitude au Gouvernement malaisien pour son offre d'accueillir la quinzième session du Conseil d'administration du Centre pendant la première semaine de novembre 2019.

II. Compte rendu des travaux**A. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2017 à novembre 2018**

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil était saisi du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2017 à novembre 2018 (ESCAP/APCTT/GC/2018/1).

3. Le Conseil a noté avec appréciation les réalisations du Centre eu égard à l'éventail et à la qualité du travail produit. Le Centre a mené à bien des activités de renforcement des capacités en fonction de la demande, dans des domaines tels que l'élaboration des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, le transfert et la commercialisation des technologies, les technologies nouvelles et émergentes, comme les technologies de l'information et de la communication et l'Internet des objets, l'énergie renouvelable, la gestion des ressources en eau, et le soutien aux jeunes entreprises et petites et moyennes entreprises à dominante technologique.

B. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du Centre au cours de la période allant de janvier à septembre 2018 (ESCAP/APCTT/GC/2018/2).

5. Le Conseil a pris note du rapport sur l'état des ressources financières du Centre. Il a exprimé sa gratitude aux États membres qui avaient versé des contributions volontaires annuelles au Centre, lesquelles lui ont permis d'organiser des activités de renforcement des capacités en fonction de la demande.

6. Le Conseil a pris note des efforts de réduction des coûts consentis par le Centre au cours des quatorze dernières années, notamment de la réduction de ses effectifs qui sont passés de 14 à 6 fonctionnaires ainsi que du rattachement de la Directrice du Centre, au titre du budget ordinaire, au siège de la CESAP. Le secrétariat s'est inquiété de voir que les ressources humaines et financières actuelles du Centre étaient insuffisantes pour lui permettre de mener à bien les activités relevant de son mandat et pour répondre à la demande croissante en faveur de ses activités.

7. À cet égard, le secrétariat a informé le Conseil d'administration de la nécessité de disposer d'un nombre minimum d'administrateurs permanents bénéficiant d'un financement stable afin que le Centre puisse fonctionner de manière ininterrompue.

8. Le Conseil a appelé les gouvernements des États membres à envisager d'accroître leurs contributions volontaires. Il a également invité les membres du Conseil non contributeurs à envisager le versement d'une contribution volontaire afin que le Centre puisse continuer d'aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable par des activités de renforcement des capacités dans les domaines relevant de son mandat.

9. Le Conseil a invité les États membres à envisager de financer de nouveaux projets de coopération technique du Centre ou de concevoir de nouveaux projets communs en fonction des besoins des pays.

10. Le Conseil a invité les États membres à envisager de mettre des experts nationaux à la disposition du Centre, ce qui permettrait aux experts en question de profiter de l'expérience de travail acquise au Centre tout en allégeant les contraintes actuelles de ce dernier en matière de ressources humaines.

11. Le représentant de l'Inde, pays hôte, a pris acte de la contribution des activités du Centre. Il a demandé de nouveaux éclaircissements sur la vision et les programmes à long terme de ce dernier et sur l'accroissement substantiel du budget que son secrétariat cherche à obtenir. Il a insisté sur le rôle du secrétariat en ce qui concernait la mobilisation des ressources aux termes de l'accord avec le pays hôte, notamment pour les salaires et indemnités des effectifs recrutés sur le plan international. Le secrétariat a fait savoir que le pays hôte et le secrétariat trouveraient des solutions dans un esprit de coopération.

12. La Directrice du Centre a répondu que le Centre devait soutenir activement les efforts des États membres pour atteindre les objectifs de développement durable au moyen de la technologie. Il fallait que le Centre évolue pour devenir un centre d'excellence dans le renforcement des capacités en matière de transfert et de commercialisation des technologies, s'agissant en particulier des technologies vertes, de la science, de la technologie et de l'innovation, du soutien aux jeunes entreprises et aux petites et moyennes entreprises à dominante technologique.

13. Le Conseil d'administration et le secrétariat se sont félicités de l'intention du Gouvernement thaïlandais de mettre un expert technique à la disposition du Centre.

C. Présentation et débat sur l'évaluation du Centre

(Point 4 de l'ordre du jour)

14. Le Conseil était saisi du document de séance contenant le projet de rapport sur l'évaluation du Centre (ESCAP/APCTT/GC/2018/CRP.1).

15. Le Conseil a pris note du projet de rapport sur l'évaluation du Centre, présenté par un consultant externe indépendant et a également exprimé son appréciation pour ce travail.

16. Le consultant chargé de l'évaluation a présenté une vue générale du rapport. L'évaluation avait pour objectifs d'analyser la pertinence du mandat du Centre sur le plan technique dans le contexte de la réforme en cours de la CESAP et du Programme 2030, la viabilité du Centre eu égard à ses ressources financières et humaines ainsi que les résultats et l'efficacité du Centre dans l'organisation de ses activités de renforcement des capacités et également de recommander des mesures concrètes pour que ses activités soient davantage axées sur les résultats ainsi que pour améliorer sa pertinence, sa viabilité et son efficacité.

17. Le consultant a fait savoir au Conseil qu'il était parvenu à la conclusion que le mandat du Centre était toujours d'actualité dans le contexte de la réforme en cours de la CESAP et du Programme 2030. Le Centre avait pu mener à bien des activités de renforcement des capacités avec compétence malgré des ressources financières et humaines limitées. Toutefois, étant donné les graves contraintes pesant actuellement sur ces ressources, il ne pouvait continuer de fonctionner avec efficacité.

18. Le consultant a fait plusieurs recommandations fondées sur les conclusions du rapport :

a) Le Centre devait demeurer sur son site actuel à condition que le pays hôte s'engage à accroître sa contribution financière, pendant une période convenue, à un niveau comparable à celui des contributions des gouvernements accueillant d'autres institutions régionales de la CESAP ;

b) Il fallait renégocier l'accord avec le pays hôte pour permettre que les fonds provenant du Gouvernement indien soient utilisés pour recruter du personnel international, au moyen d'un amendement formel ou d'un échange de courrier, ou en suspendant la disposition de l'article XIII 1 *d*) par un échange de courrier, selon la formule la plus commode, afin que la contribution du pays hôte puisse être immédiatement utilisée pour financer les salaires et indemnités des effectifs recrutés sur le plan international ;

c) Il fallait encourager vivement la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil d'administration en 2009 priant instamment les États membres d'accroître leur appui institutionnel en faveur d'une contribution annuelle de 30 000 dollars des États-Unis de la part des pays en développement et de 7000 dollars des États-Unis de la part des pays les moins avancés afin de permettre au Centre de servir les membres et les membres associés avec efficacité, dans la durée ;

d) Il fallait étoffer les effectifs du Centre en le dotant de postes d'administrateur supplémentaires, soit un P-5, un P-4 et un P-3 ainsi que du personnel technique et d'appui correspondant ;

e) Il fallait s'efforcer d'établir des partenariats pluripartites solides et des rapports constructifs avec les secteurs privé et non gouvernemental, par exemple en tissant des liens et en coopérant avec divers réseaux de transfert de technologie ;

f) Il fallait que dans le programme de travail du Centre, on mette davantage l'accent sur les activités de renforcement des capacités et de coopération technique portant sur le transfert et la diffusion des technologies émergentes et respectueuses de l'environnement à des conditions favorables dans les pays en développement.

19. Un représentant a demandé un complément d'information sur ce que pourraient être les futurs domaines d'action prioritaires du Centre. Il a évoqué la nécessité pour ce dernier de se focaliser sur la facilitation des activités de transfert de technologie en faveur de ses États membres. Il a ajouté que si l'on augmentait les ressources humaines, le Centre pourrait élargir son champ d'action en conséquence.

20. Le consultant a noté que le Conseil et le Centre pourraient étudier les moyens d'accroître les capacités des pays en développement en matière de transfert de technologie et, en particulier, mettre en œuvre des activités de transfert de technologies vertes. Il a en outre estimé que le Centre pourrait rechercher de nouveaux moyens de coopérer avec le secteur privé.

21. Le Conseil a pris note de l'intervention du représentant du Gouvernement indien sur le rapport du consultant indépendant. Le représentant a fait les remarques suivantes en réponse au rapport du consultant :

a) Le Gouvernement indien avait accueilli avec satisfaction la conclusion du rapport d'évaluation selon laquelle le Centre était en mesure de mener à bien ses activités de renforcement des capacités avec compétence et que son mandat demeurerait d'actualité dans le contexte de la réforme en cours de la CESAP et du Programme 2030 ;

b) Il se félicitait de la recommandation du consultant selon laquelle le Centre devait demeurer sur son site actuel à New Delhi ;

c) Il avait pris note des recommandations sur l'accroissement de sa contribution annuelle. Le Gouvernement indien soutenait le Centre depuis plus de 40 ans et avait versé des contributions volontaires en espèces et par l'intermédiaire de divers mécanismes. Il avait déjà déclaré qu'il était disposé à envisager d'accroître sa contribution de pays hôte. Sa décision serait communiquée au secrétariat selon la procédure en vigueur. Il se déclarait cependant préoccupé par la recommandation concernant l'accroissement de sa contribution financière à un niveau comparable à celui des contributions des gouvernements accueillant d'autres institutions régionales car cela ne semblait ni raisonnable ni correspondre à la réalité. Les dépenses du Centre ne dépassaient pas 300 000 dollars des États-Unis par an. Selon l'enquête effectuée auprès des parties prenantes dans le rapport d'évaluation, 80 % des réponses provenant des pays membres indiquaient que la viabilité du Centre était assurée à son niveau actuel de ressources humaines et financières. Il estimait donc que le niveau d'accroissement des contributions évoqué dans le rapport était élevé ;

d) Le Gouvernement indien avait pris note de la recommandation visant à étoffer les effectifs du Centre en le dotant de postes d'administrateur supplémentaires, comprenant un P-5, un P-4 et un P-3 et du personnel technique et d'appui correspondant. La recommandation tendant à renégocier l'accord avec le pays hôte pour permettre que les fonds mis à disposition par le Gouvernement indien soient utilisés pour recruter du personnel sur le plan international afin que la contribution du Gouvernement serve immédiatement à verser les salaires et indemnités du personnel en question n'était pas acceptable, étant donné qu'en vertu des dispositions de l'article XIII 1 d) de l'accord avec le pays hôte, c'était au secrétariat qu'il appartenait de financer les postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international. Demander au Gouvernement indien de financer ces postes revenait à violer l'accord avec le pays hôte. Le Gouvernement entendait insister fermement sur le fait qu'il ne saurait y avoir de dérogation aux dispositions figurant dans l'accord avec le pays hôte ou dans le mandat du Centre sous quelque forme que ce soit. Il avait également fait valoir son désaccord à propos du retrait du poste P-5 du CAPTT par le secrétariat sans transparente consultation. Il avait également contesté la recommandation visant à renégocier l'accord avec le pays hôte ou à suspendre les dispositions de l'article XIII 1 d).

e) Le Gouvernement indien estimait que le Centre devrait étudier diverses activités d'appui dans le cadre de son programme en rapport avec les objectifs de développement durable car ceci, entre autres efforts, consoliderait la position du Centre à la fois sur les plans financier et administratif ;

f) S'agissant de la recommandation 5 de l'évaluation, le Gouvernement était favorable à l'établissement de partenariats entre le Centre et le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Toutefois, le Centre devait s'efforcer de générer du revenu pour constituer un fonds de dotation. Il pourrait proposer des cours en ligne et établir d'autres programmes de renforcement des capacités, en particulier pour les pays les moins avancés, en collaboration avec des institutions telles que l'Institut indien des sciences, l'Institut indien de technologie, l'Institut indien de gestion, le Conseil de recherche scientifique et industrielle et la Société nationale de développement de la recherche.

22. Pour éclairer certains des points soulevés par le représentant de l'Inde, le secrétariat a apporté au Conseil les précisions suivantes :

a) Le secrétariat poursuivrait ses discussions bilatérales avec le Gouvernement indien afin de résoudre à l'amiable le problème de l'accord avec le pays hôte et celui du financement du personnel recruté sur le plan international.

b) En ce qui concernait le niveau des dépenses du Centre financées au titre du fonds d'affectation spéciale du pays hôte par rapport à celui des dépenses d'autres institutions régionales, le montant actuel de 300 000 dollars des États-Unis englobait le coût du personnel des services généraux ainsi que les frais de fonctionnement de base du bureau. En revanche, dans le cas des autres institutions régionales, les dépenses incluent le coût des administrateurs, les frais de fonctionnement de base des bureaux et le financement partiel de leurs activités de fond.

c) À propos de l'observation relative à l'absence de consultation et de transparence concernant le retrait du poste P-5 du Centre, la réaffectation des postes P-5 financés au titre du budget ordinaire au sein des institutions régionales, avait été effectuée conformément aux procédures intergouvernementales en vigueur, c'est-à-dire notamment, après discussions au sein de la Commission et approbation par cette dernière puis après approbation par la cinquième Commission de l'Assemblée générale et l'Assemblée générale à New York.

d) S'agissant des dispositions de l'article XIII 1 d) de l'accord avec le pays hôte, le Gouvernement indien s'était engagé à verser une contribution annuelle pour couvrir les dépenses du Centre, pour un montant devant permettre à celui-ci de financer une partie de ses frais institutionnels autres que les salaires et indemnités du personnel recruté sur le plan international. Le paragraphe 4 de l'article XIII stipulait également que toutes les dépenses du Centre, y compris la rémunération de tout son personnel, devaient être financées par les contributions volontaires.

e) Il était difficile pour le secrétariat de trouver des donateurs à même ou désireux de financer les postes d'administrateur permanents nécessaires pour le fonctionnement d'une institution régionale. Les donateurs fournissant des fonds extrabudgétaires pour des projets de coopération technique n'approuvaient souvent pas l'utilisation de ces fonds pour financer des dépenses de personnel plutôt que pour des activités de terrain.

23. Le Conseil a pris note du rapport du consultant, de ses conclusions et recommandations ainsi que des commentaires des États membres et du secrétariat.

D. Projets futurs et programme de travail proposés pour 2019

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. Le Conseil était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2019 (ESCAP/APCTT/GC/2018/3).

25. Il a pris note du projet de programme de travail du Centre pour 2019, comprenant quatre projets en cours d'exécution (Annexe III).

26. Divers États membres ont mis l'accent sur leurs priorités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et demandé que le Centre envisage de mettre en œuvre les activités correspondantes sous réserve qu'elles soient conformes au mandat du Centre et qu'elles puissent bénéficier d'un soutien budgétaire.

27. Le représentant de la Chine a déclaré que le Ministère chinois de la science et de la technologie s'efforcerait d'accueillir un atelier de formation conjointement avec le Centre en 2019 ou 2020 sur les politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Ministère poursuivrait ses discussions avec le Centre sur la proposition visant à créer un réseau Asie-Pacifique du savoir sur les technologies de l'information et de la communication pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, qui était l'une des principales recommandations de la Conférence sur la quatrième révolution industrielle qui s'était tenue à Putrajaya (Malaisie) les 23 et 24 octobre 2018. De plus, le Ministère chinois de la science et de la technologie étudierait la possibilité de détacher des membres de son personnel technique au Centre.

28. Le représentant de l'Indonésie a prié le Centre d'étudier la possibilité d'élaborer des programmes en vue d'accélérer la facilitation du transfert de technologie parmi les États membres, notamment par la coopération technique, les jeunes entreprises à dominante technologique et des projets pilotes dans certains domaines ayant un rapport avec l'eau et l'énergie, sous réserve des ressources disponibles. Il a proposé d'organiser en novembre 2019 en Indonésie une exposition sur le transfert de technologie et les partenariats internationaux entre jeunes entreprises de l'Asie et du Pacifique. Selon lui, cette manifestation permettrait aux États membres du Centre de promouvoir leurs jeunes entreprises, d'accélérer le transfert de technologie ainsi que l'adoption des innovations et leur adaptation, de développer des partenariats entre entreprises de haute technologie, et d'établir puis activer un réseautage de l'innovation dans la région. Il a en outre informé le Conseil de l'intérêt de son pays pour accueillir la session du Conseil d'administration en 2020.

29. Un représentant a demandé au Centre de focaliser ses activités futures sur l'économie bleue et l'utilisation durable des ressources océaniques. Son pays faisait face à des problèmes très graves dans le secteur de l'eau et la nécessité s'imposait de collaborer avec les États membres pour les résoudre. Des activités conjointes pourraient être organisées pour promouvoir la technologie de désalinisation.

30. Le représentant du Kazakhstan a demandé que le Centre étudie la possibilité d'utiliser les plateformes que constituaient le Centre financier international d'Astana et l'Astana Hub lancés en 2018 dans la capitale kazakhe. Le Kazakhstan disposait également des infrastructures (l'ancien site de l'Exposition internationale 2017 « L'énergie du futur ») pour organiser des événements du Centre. Les activités du Centre financier international et du Hub reposaient sur des technologies innovantes, notamment fintech et les technologies de l'information.

31. Le représentant de la Malaisie a fait savoir au Conseil d'administration que les priorités actuelles de son pays dans les domaines d'activité relevant du mandat du Centre portaient sur les aspects suivants : a) durabilité énergétique, s'agissant en particulier du transfert de technologies permettant d'accroître de 20 % d'ici à 2025 la part de l'énergie solaire photovoltaïque dans le bouquet d'énergies renouvelables du réseau électrique et b) préservation de l'environnement, c'est-à-dire la politique adoptée par le pays pour abolir l'usage du plastique d'ici à 2023. Il a également proposé que son pays co-organise diverses activités avec le Centre en 2019. Ces activités pourraient comprendre des ateliers et des programmes centrés sur trois

domaines : a) partage des meilleures pratiques dans les politiques d'approvisionnement des entreprises en énergie renouvelable ; b) partage des meilleures pratiques portant sur la vente aux enchères d'énergie renouvelable et c) partage des succès remportés par les gouvernements de la région dans le transfert de technologie en vue de promouvoir l'abolition de l'utilisation du plastique ou d'encourager l'utilisation de matériaux écologiques de substitution.

32. Un représentant a fait connaître l'intérêt de son Gouvernement à participer aux activités de renforcement des capacités du Centre portant sur les systèmes nationaux d'innovation et l'énergie renouvelable (proposition du Gouvernement malaisien). Son pays était favorable à l'idée de privilégier les technologies vertes pour exploiter les ressources des océans.

33. Le représentant de la Thaïlande a noté que les priorités incluses dans le mandat du Centre étaient l'énergie, l'eau et les changements climatiques. Il a suggéré que le Centre étende son action à la production et à la consommation durables (objectif de développement durable n° 12), aux changements climatiques (objectif de développement durable n° 13) ainsi qu'à l'économie circulaire et à l'économie verte. Il a demandé au Centre de conseiller et de soutenir le Réseau ASEAN de centres d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse dans ses activités. Il a également déclaré que l'Institut thaïlandais de la recherche scientifique et technologique et le Ministère thaïlandais des sciences et des technologies souhaiteraient organiser conjointement avec le Centre, en mai 2019, un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle et les brevets de technologie.

34. Le représentant d'un pays a reconnu que les activités du Centre, notamment le partage du savoir et le renforcement des capacités, correspondaient aux besoins des États membres. Il a suggéré que le Centre s'efforce d'obtenir des résultats concrets et tangibles, notamment en ce qui concernait le nombre d'opérations de transfert de technologie et de commercialisation des technologies. Il a également proposé qu'il soit procédé à une évaluation globale du Centre, incluant la réalisation de ses objectifs (c'est-à-dire son efficacité), sa pertinence, sa compétence et sa durabilité afin de fixer ses objectifs futurs. Ce processus d'évaluation devrait également inclure tous les États membres du Conseil d'administration afin qu'ils partagent les mêmes objectifs. Des projets de terrain appropriés pourraient être conçus sur la base de cette évaluation.

E. Principales conclusions de la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, tenue le 27 novembre 2018

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. Le Président a présenté les principales conclusions de la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

36. Le Conseil a noté avec appréciation le résumé du Président et demandé que le texte soit annexé au rapport du Conseil sur sa quatorzième session.

37. Le Conseil a exhorté le secrétariat à prendre en compte les discussions et recommandations de la Conférence internationale lorsqu'il établirait son futur programme de travail se rapportant au développement durable.

F. Date et lieu de la quinzième session du Conseil d'administration

(Point 7 de l'ordre du jour)

38. Le Conseil d'administration a remercié le Gouvernement malaisien pour son offre d'accueillir la quinzième session du Conseil pendant la première semaine de novembre 2019.

G. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

39. Le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement thaïlandais pour avoir accueilli sa quatorzième session ainsi que deux manifestations connexes, à savoir la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, tenue le 27 novembre 2018, et les visites d'études dans la province de Nakhon Ratchasima les 29 et 30 novembre 2018, ainsi que pour l'hospitalité accordée à tous les représentants.

H. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur sa quatorzième session

(Point 9 de l'ordre du jour)

40. Le Conseil a adopté le rapport sur sa quatorzième session le 29 novembre 2018.

III. Organisation**A. Ouverture, durée et organisation de la session**

41. Le Conseil a tenu sa quatorzième session à Bangkok les 28 et 29 novembre 2018. La Directrice du Centre et la Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP ont fait des déclarations liminaires. M. Pathom Sawanpanyalert, Secrétaire permanent adjoint au Ministère thaïlandais des sciences et des technologies, a prononcé un discours inaugural.

42. La Directrice du Centre a souhaité la bienvenue aux délégués à la quatorzième session du Conseil. Elle a souligné l'importance des technologies vertes pour parvenir aux objectifs de développement durable ainsi que le mandat unique du Centre pour soutenir le renforcement des capacités des États membres dans la mise au point, le transfert et l'adoption des technologies nouvelles et émergentes ; dans l'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que dans l'appui aux jeunes entreprises et aux petites et moyennes entreprises à dominante technologique.

43. La Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP a fait une déclaration au nom de la Secrétaire exécutive de la CESAP. Elle a souligné que l'Asie et le Pacifique constituaient une région de contrastes et de diversité quant aux compétences dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, d'où l'importance des activités du Centre qui contribuaient, entre autres, au renforcement des capacités dans le transfert de technologie et l'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Il était important de mobiliser la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable, en particulier, les technologies nouvelles et émergentes telles que les technologies d'énergie renouvelable, la biotechnologie, les nanotechnologies, les technologies de l'information et de la communication et l'Internet des objets.

44. M. Pathom Sawanpanyalert a félicité le Centre pour son soutien au renforcement des capacités dans l'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et le transfert de technologie. La science, la technologie et l'innovation ne devaient pas seulement contribuer à accroître la compétitivité des pays mais également être mises à profit avec efficacité pour renforcer l'inclusivité et la durabilité. Il a souligné l'importance des technologies vertes et encouragé les États membres à tirer parti de la plateforme que constituait le Centre pour favoriser la coopération régionale et améliorer leurs capacités dans le transfert et la commercialisation des technologies. Il a exprimé son appréciation au Centre pour sa collaboration continue avec le Ministère thaïlandais des sciences et des technologies.

B. Participation

45. Ont participé à la session du Conseil les représentants des États membres suivants : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Malaisie ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée et Thaïlande.

C. Élection du Bureau

46. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant :

Président : M. Pathom Sawanpanyalert (Thaïlande)

Vice-Président : M. Edgar I. Garcia (Philippines)

D. Ordre du jour

47. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations lumineuses ;
 - b) Élection du bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2017 à novembre 2018.
3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation de ressources pour les projets ou activités à venir.
4. Présentation et débat sur l'évaluation du Centre.
5. Projets futurs et programme de travail proposés pour 2019.
6. Principales conclusions de la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, tenue le 27 novembre 2018.
7. Dates et lieu de la quinzième session du Conseil d'administration.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur sa quatorzième session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2018/1	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology during the period December 2017 to November 2018	2
ESCAP/APCTT/GC/2018/2	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	3
ESCAP/APCTT/GC/2018/3	Draft programme of work of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for 2019	5
ESCAP/APCTT/GC/2018/4	Report of the Governing Council of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology on its fourteenth session	
<i>Document de séance (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2018/CRP.1	Draft report on the evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	4
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2018/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

Annexe II

Résumé du Président*

Principales conclusions et recommandations de la Conférence internationale concernant les politiques inclusives en matière de science, de technologie et d'innovation pour la promotion du transfert des technologies nouvelles et émergentes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie

A. Recommandations générales

1. La Conférence internationale a rassemblé 74 participants venus des États membres du Conseil d'administration du Centre, notamment des fonctionnaires gouvernementaux, des spécialistes de la science, de la technologie et de l'innovation, des experts internationaux et des représentants du secteur privé.
2. Les principaux sujets de discussion ont été : les stratégies innovantes et les solutions technologiques pour la gestion durable de l'eau et les défis, opportunités et choix opérationnels pour les technologies d'énergie durable.
3. Pour progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont associés, les États membres doivent avoir des stratégies de développement globales, des politiques intégrées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des solutions technologiques innovantes. En particulier, l'inclusivité étant un facteur critique pour une croissance durable, les États membres devraient faire porter leurs efforts sur la promotion de politiques inclusives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.
4. S'agissant des ressources naturelles, des défis importants persistent dans la région dus à l'urbanisation rapide, à l'industrialisation, à l'insuffisance des infrastructures et aux pressions environnementales. Pour les relever, de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique ont inclus parmi leurs priorités de développement la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et la durabilité de l'eau non polluée et de l'énergie propre. En particulier, la nécessité s'impose de plus en plus aux gouvernements, à l'industrie et aux collectivités de changer complètement leur mode de gestion des ressources naturelles et de recourir à des technologies vertes innovantes pour favoriser l'instauration d'économies circulaires.
5. Les avantages du dialogue et de la collaboration multipartites entre gouvernements, secteur privé et collectivités locales sont largement reconnus. La Conférence a contribué au partage des meilleures pratiques de collaboration, notamment sous la forme d'un réseau coopératif pour la recherche créé dans la région du Mékong mettant en relation urbanistes, collectivités locales et communautés agricoles par le biais de pôles de recherche et grâce aux efforts d'une entreprise privée pour collaborer avec d'autres entreprises, des ministères gouvernementaux et des organisations non gouvernementales en Thaïlande en vue d'établir un nouveau modèle de financement pour commercialiser les résultats de la recherche-développement et en faire bénéficier le grand public.
6. Les États membres se heurtent à de nombreux problèmes dans le domaine de l'eau : eaux usées non traitées, accès inexistant à de l'eau potable salubre et absence de système d'assainissement sûr, auxquels il faut ajouter les incertitudes climatiques. Il faut donc envisager des stratégies innovantes de financement et d'investissement à impact dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

7. Toute politique efficace dans le secteur de l'eau, notamment la planification globale des ressources en eau, devrait à l'avenir prendre en compte la disponibilité des ressources en eau, prévoir des mesures pour faire face aux effets des changements climatiques, favoriser un approvisionnement stable en eau de qualité acceptable et encourager la coopération internationale. On a observé que dans le cas du Projet de restauration des quatre principales rivières en République de Corée, de nombreuses politiques et institutions essentielles étaient caduques et n'étaient pas appliquées ou utilisées efficacement ou équitablement. À cet égard, il était nécessaire de renforcer les capacités et d'engager des réformes budgétaires pour accompagner les décideurs et les investisseurs.

8. Pour que les mesures requises et les technologies déployées pour remédier au problème de l'eau donnent des résultats à l'échelle voulue, un nouveau mode de pensée s'impose consistant à renoncer à une approche fragmentée ou par projet pour adopter une démarche globale et intégrée prenant en compte les modèles et les créneaux commerciaux et les besoins budgétaires et institutionnels, et des stratégies de développement élargies.

9. Une bonne utilisation des technologies vertes exige que les décideurs coopèrent avec les collectivités locales afin de déterminer les problèmes et de trouver des solutions durables. Ainsi, la planification pluripartite des projets de gestion de l'eau a été appliquée au Pakistan et au Cambodge en partenariat avec l'Institut de Stockholm pour l'environnement. Les projets rassemblent des urbanistes, des ingénieurs et des experts des sciences sociales (plutôt que des experts en génie hydraulique uniquement) au stade de la planification afin d'examiner les différentes dimensions – sociales, économiques, environnementales et institutionnelles – de la sécurité de l'approvisionnement en eau.

10. Il faut également une gouvernance inclusive qui favorise la collaboration avec les individus et les institutions et crée des liens entre les jeunes entreprises et les gouvernements, institutions, universités et organisations non gouvernementales, pour résoudre efficacement les problèmes liés à la gestion durable de l'eau. Une plus grande collaboration permettra de trouver et d'intégrer de nombreuses solutions technologiques.

11. La promotion de la transition énergétique est un des éléments essentiels pour parvenir à l'objectif de développement durable n° 7 dans la région. Une transition énergétique durable passe par la décarbonisation, la lutte contre la pollution, la numérisation, la durabilité, la décentralisation et une efficacité accrue qui reposent sur une utilisation plus large des énergies renouvelables, sur une efficacité énergétique renforcée, sur l'Internet des objets énergétiques et la coopération internationale. Les cibles de l'objectif 7 portent sur l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable, sur un accroissement sensible de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial et sur le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. Les principaux défis de la région sont l'absence d'un accès effectif à des modes de cuisson non polluants, à l'électricité et à l'énergie renouvelable. À cet égard, les politiques nationales devraient mieux s'accorder avec l'objectif 7 afin de remédier au problème d'accessibilité et d'abordabilité, d'accroître les financements pour la transition énergétique et d'améliorer la coopération régionale.

12. L'énergie de la biomasse offre de vastes possibilités pour améliorer la sécurité énergétique, tirer parti des progrès de la technologie, améliorer la gestion des déchets et atténuer les changements climatiques. Une étude de cas en provenance de la Thaïlande a montré qu'un accroissement de la part de l'énergie de la biomasse, dans le cadre du Plan de développement des énergies nouvelles (2015-2036) avait permis de réduire les importations énergétiques du pays et ses émissions de dioxyde de carbone. Il faut donc, pour exploiter tout le potentiel des ressources de la biomasse, assurer leur disponibilité, leur normalisation, leur production et leur utilisation.

13. Le Réseau ASEAN de centres d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse est une plateforme permettant de partager les infrastructures de biomasse, la technologie de conversion de la biomasse et le transfert de technologie.

14. Le secteur privé occupe une position prééminente pour promouvoir l'énergie renouvelable et il doit être encouragé et soutenu par des politiques stables et concrètes. Les gouvernements devraient également encourager les partenariats public-privé à cette fin.

15. La coopération internationale, notamment l'échange de savoir et des meilleures pratiques, a un rôle crucial à jouer dans la promotion du transfert de technologie dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Le Kazakhstan et le Kirghizistan, par exemple, ont amélioré les procédures et protocoles d'échange de données existants en vue de rendre la surveillance et la gestion de l'eau plus efficaces et durables tout en satisfaisant aux exigences du respect des normes internationales et des règlements nationaux. La Chine et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont mis en œuvre un plan d'action Chine-PNUE-Afrique pour la coopération scientifique et technologique dans le domaine des ressources en eau dans les pays africains.

B. Recommandations concrètes pour le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie :

16. Le Centre pourrait faciliter un partage efficace du savoir, des meilleures pratiques et des innovations technologiques afin de soutenir et de promouvoir dans la région le transfert des technologies ayant fait leurs preuves.

17. Il pourrait apporter un soutien aux États membres en matière de recherche et d'analyse dans l'optique des processus de planification participatifs pluripartites inclusifs et reposant sur des expériences probantes. Il devrait également fournir un appui pour la prise de décisions fondées en mettant en évidence les principaux problèmes du secteur de l'eau et en clarifiant les objectifs et les stratégies de manière à ce qu'ils prennent en compte les contextes particuliers des différentes communautés.

18. Il pourrait fournir une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités et la recherche universitaire dans la mise au point, le transfert, l'utilisation et la gestion des technologies d'énergie renouvelable, en organisant des réunions d'experts, en effectuant et en soutenant des travaux de recherche sur des problèmes de première importance se rapportant à l'énergie renouvelable, en partageant les exemples de succès et les meilleures pratiques provenant des pays développés et en diffusant l'information sur les technologies d'énergie renouvelable.

19. Le Centre pourrait enfin soutenir les activités de renforcement des capacités en faveur du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises et des gestionnaires de projet, dans le transfert des technologies d'énergie renouvelable.

Annexe III

Programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour 2019*

I. Introduction

1. Le programme de travail pour le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie correspond au sous-programme 2 du programme de travail de la CESAP (Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation). Il est proposé de mettre en œuvre en 2019 les projets et le programme de travail ci-après :

A. Projet sur « Le renforcement des systèmes nationaux d'innovation des États membres de la CESAP, s'agissant en particulier des transferts de technologie et du déploiement des innovations technologiques » (*en cours*)

2. Le projet est financé par les contributions annuelles des États membres du Conseil d'administration du CAPTT pour l'exercice biennal 2018-2019.

3. Le projet a pour objectifs de renforcer les capacités des décideurs et des principaux acteurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays membres de la CESAP, en facilitant l'accès au savoir et à l'information sur les innovations technologiques ; en renforçant les compétences et les capacités dans l'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; en élaborant des stratégies pour le transfert et la commercialisation des technologies, en promouvant l'adoption et l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes ; en encourageant l'entrepreneuriat à dominante technologique et en favorisant la coopération régionale.

4. Le projet soutient également la production de la publication régulière en ligne du Centre : The Asia-Pacific Tech Monitor.

B. Projet sur « La coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique » (*en cours*)

5. Le projet est financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (10^{ème} tranche) et est exécuté conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation et par le Centre, pendant la période 2016-2019.

6. Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs à élaborer et mettre en œuvre efficacement des politiques et des stratégies susceptibles de créer un environnement favorable à l'investissement, à l'entreprise sociale et au commerce responsable et à constituer un cadre permettant de suivre et de mesurer l'efficacité des interventions stratégiques pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable.

7. Dans le cadre de ce projet, le Centre prévoit d'organiser un forum de l'innovation de haut niveau en République islamique d'Iran sur des thèmes se rapportant aux jeunes entreprises à dominante technologique. Il projette également de faciliter la création d'un réseau régional des jeunes entreprises à dominante technologique pour promouvoir ces dernières dans les États membres. Ce réseau aura pour but d'apporter un soutien essentiel aux jeunes entreprises en question dans le transfert et la commercialisation des technologies, le renforcement des capacités, la collaboration technologique transfrontière et le partage de données d'expérience et des meilleures pratiques.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

C. Projet sur « Une politique d'innovation reposant sur des données factuelles pour une mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique » (*en cours*)

8. Le projet est financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (11^{ème} tranche). Il est exécuté conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation et par le Centre, pendant la période 2018-2021.

9. Le projet a pour principal objectif de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et des petits États insulaires en développement du Pacifique, à formuler des politiques intégrées et inclusives, reposant sur des données factuelles dans les domaines de l'innovation et de la technologie. Ces politiques devraient permettre aux pays d'utiliser efficacement la science, la technologie et l'innovation pour parvenir aux objectifs de développement durable.

D. Projet sur « La promotion de la coopération régionale entre l'Inde et les États membres de la CESAP pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation » (*en cours*)

10. Le projet est financé au titre du fonds résiduel du projet financé et achevé par le Gouvernement indien : « Promotion des systèmes nationaux d'innovation dans les pays de la région Asie-Pacifique » - phase II.

11. Le projet aidera les parties prenantes venant des pays cibles à participer aux manifestations organisées par le Centre sur les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, le transfert de technologie, l'entrepreneuriat reposant sur la technologie et les technologies nouvelles et émergentes en vue de réaliser les objectifs de développement durable n° 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).
